

Décision

Générale

colonial

Décision n° 167 (licenciements)

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 février 1947

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les décisions nommant les intéressés okal et leur allouant une gratification mensuelle

Vu les nécessités du service et sur proposition des commandants de cercle.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. Sont licenciés de leur emploi, pour compter du 1er mars 1947 les okals dont les nom suivent : Cercle. de Dikhil. Hoummad Gaditto, akel Adorassou Ou marto. Ali Bassoma, akel Adorassou lili Hammodou Cercle de Tadjoura. Mohamed Chehem, frère du sultan. Abbakary Sylle, akel Bassoma. Hassan Haroun, akel Hassoba.

Le Gouwusur, P.-H. SIRIEX.